



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Commission cantonale d'utilisation du fonds de
désendettement
Kantonale Kommission für die Verwendung des
Entschuldungsfonds

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Fribourg, le 27 février 2013

Rapport 2012 au Conseil d'Etat Fonds cantonal de désendettement

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au 1er janvier 2006 sont entrées en vigueur l'ordonnance concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques et celle concernant les modalités d'utilisation du Fonds. En vertu de l'art. 4 al. 3 de l'ordonnance du 29 novembre 2005, je suis en mesure de vous renseigner comme suit.

La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement a été nommée le 29 novembre 2005. Cette Commission est constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des tutelles.

Durant l'année 2012, la Commission a siégé à quatre reprises. Elle s'est déterminée sur douze demandes de désendettement (neuf demandes déposées en 2012 et trois reportées de 2011). Elle a rendu dix décisions positives pour un montant total de 225'150.65 francs, une décision négative et une demande a été retirée par le requérant. Toutes les demandes ont été adressées par le service de désendettement de Caritas Fribourg.

Le montant des prêts octroyés varie de 4'000 francs pour le moins élevé à 30'000 francs pour le plus élevé. Les personnes au bénéfice de prêts du Fonds remboursent lesdits prêts par des acomptes allant de 300 à 833 francs par mois. Le plan de remboursement s'étale sur une période de 6 mois pour le remboursement le plus rapide et jusqu'à 47 mois pour le remboursement le plus long.

Au 31 décembre 2012, vingt-et-un prêts sont en cours de remboursement. Par ailleurs, douze prêts ont été totalement remboursés durant l'année 2012. Le montant des acomptes remboursés par les débiteurs s'élève à 165'748.30 francs pour l'année 2012. En général, les remboursements se réalisent conformément aux contrats signés. Toutefois, neuf dossiers ont nécessité des rappels.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire principal de la Commission. En 2012, ce service a suivi 291 dossiers dont :

- Trente-trois dossiers ont déjà été traités par la Commission et sont en cours de remboursement ou ont été remboursés.

- Une demande a été présentée à la Commission et a reçu une réponse négative.
- Quinze dossiers pourraient à l'avenir faire l'objet d'une demande à la Commission.
- Deux cent quarante-deux dossiers ne peuvent trouver de solution via le Fonds de désendettement.

Au 31.12.2012, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'066'683.05, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 333'316.95 soit au total Fr. 1'400'000, le montant de départ attribué au Fonds.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.

François Mollard
Président

Annexes

—

Documents statistiques 2012 Caritas FR